



Compte rendu de la réunion du comité de concertation du groupe VYV3 Pays de la Loire du 21 octobre 2021 organisé à la suite des grèves et manifestations des 5 et 11 octobre 2021.

C'est avec les motions signées par des centaines de salariés émanant de plusieurs dizaines d'établissement de toute la région et de tous les pôles (Bel accueil, Logis Des Jardins, Bel Air, l'air du temps, l'Orée du Parc, Entre Loire et coteaux, Picasso, Square des âges, SESSAD du Figuier, La forêt d'Escoublac, Notre dame du Chêne, Notre Dame de la Charité, du CENTHIC, SSR Saint Claude, des centres dentaires Le vasseur, Le Mans Jaurès, Angers, Nantes, Château d'Olonne, Saumur, Château Gontier, Laval, Audio Saint Nazaire, , services supports, Angers, divers centres optiques, ESAT ARCEAU, ESAT Bord de Loire, Service Adulte, Le puits d'émerveille, crèches Claire de Lune, Les lutin...) que les représentants FO et CGT arrivent à la réunion. Les organisations syndicales FO et CGT déposent ces premières pétitions et lisent la déclaration liminaire suivante :

*« Monsieur le Directeur Régional,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,*

Le lundi 11 octobre 2021, lors d'une entrevue entre une délégation de salariés grévistes avec les organisations syndicales FO, CGT et le groupe VYV3 PDL, représenté par Mme TRICHEREAU et Mr GUERY, vous avez proposé d'organiser une réunion extraordinaire du comité de concertation régional VYV3 Pays de la Loire dont l'ordre du jour est le suivant :

- *« Problématiques engendrées par les pénuries de professionnels,*
- *Application de certaines mesures, dans le cadre réglementaire et financier qui régit certaines activités. »*

Comme vous le savez, 220 salariés des trois pôles étaient en grève et en manifestation le 5 octobre à Angers, Nantes, Le Mans et la Roche sur Yon à l'initiative des organisations syndicales FO, CGT et UNSA. Une nouvelle fois, le 11 octobre, une cinquantaine de salariés grévistes étaient réunis devant les bureaux de VYV3, au « Quatuor » à Angers pour exiger :

- *L'abandon de toute dénonciation des Conventions Collectives 51 & 66.*
- *La suppression immédiate des trois jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur.*
- *L'obtention des 183 € pour tou.te.s les exclu.es du Ségur à compter du 1er Juin 2021.*
- *L'embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié.*
- *La réintégration de tou.te.s les salarié.e.s suspendu.e.s sans perte de salaire.*
- *L'application de la prime Grand Âge à compter du 1er octobre 2021.*
- *La revalorisation immédiate des carrières alignée à minima sur la Fonction Publique Hospitalière.*

- Le retour et obtention de la récupération des jours fériés coïncidant avec un jour de repos.
- L'obtention intégrale de la prime décentralisée dans la CCN 51 sans aucun abattement.
- La suppression du coefficient multiplicateur dans le secteur de la Petite enfance.

Nous avons bien pris note que le cadre juridique des négociations s'inscrit dans chaque pôle.

Pour autant, nous considérons que nous sommes dument mandatés pour ouvrir les discussions sur la base de ces revendications.

Chacun conviendra que la perspective de dénonciation des CCN 51 au seul champ de VYV3 PDL accompagnement et soins. Chacun comprendra qu'une telle négociation pourrait ouvrir la porte à une dénonciation identique de la CCN51 dans le pôle Personnes Agées.et 66 ne saurait se limiter

La possible dénonciation des CCN 51 et 66 a d'ailleurs été abordée dans le cadre d'une réunion de sous-groupe VYV3 et qualifiée « d'expérimentation ». Le but d'une expérimentation n'est-il pas d'élargir son application ?

Nous ne saurions imaginer qu'une décision de cette importance, aux conséquences multiples n'ait pas fait l'objet d'un accord au moins au niveau de VYV3 Pays de la Loire.

Il en est de même pour la majorité des revendications et notamment l'attribution des 183€ revendiquée dans les 3 pôles.

Il est donc indispensable que l'ensemble des revendications soit discuté dans le cadre de notre réunion.

Nous ne manquerons pas de rendre compte auprès des salariés qui nous ont mandatés du contenu de cette réunion et si nécessaire d'avoir à nouveau recours au rapport de force pour faire aboutir les légitimes revendications des salariés du groupe VYV3 PDL. »

Dominique Majou, Directeur général prend la parole pour indiquer qu'il a bien pris note des revendications mais que cet espace n'est pas un espace de négociation. Les négociations seront vues dans chaque entité.

Les représentants FO et CGT indiquent qu'ils ont bien compris que les négociations se passaient dans chaque pôle. Pour autant ils ne peuvent pas imaginer qu'une décision comme la dénonciation de 2 conventions collectives puisse se prendre sans l'approbation de la direction générale régionale et la direction nationale du groupe VYV3. Ce changement de convention collective si elle a lieu impacterait des centaines de salariés et pourrait à termes concerner d'autre pôle comme le pôle PA qui lui aussi est sous convention FEHAP.

Mr Majou indique que ces décisions sont prises dans les pôles et pas au-delà. Il admet cependant qu'il y a eu des discussions.

Pour FO et la CGT les conventions collectives 66 et 51 sont adaptées aux métiers du médical et médicaux social. Choisir la convention ANEM qui a été principalement conçu pour les métiers commerciaux est une hérésie. Par exemple, comment peut on envisager d'appliquer une convention collective qui ne prévoit rien pour le travail du dimanche dans des métiers ou les salariés travaillent 7 jours sur 7 ?

La CFDT rappelle les propos de Mr Majou lors du conseil d'administration du 20 avril 2021 : « Monsieur Majou précise que la diversité des métiers exercés au sein des activités du pôle ne permet pas la mise en œuvre d'une convention unique. Toutefois à l'intérieur de chaque métier il est envisagé des accords

collectifs identiques en fonction des familles de métier. » Il est donc très étonnant que quelque mois plus tard la direction prenne le chemin opposé. Elle indique également ne pas comprendre le choix de la direction de passer à l'ANEM, convention qui base son mode de rémunération sur les augmentations au mérite. Les métiers du médical et médicaux sociaux ne peuvent pas fonctionner sur ce principe.

La CGT et FO partagent cette position.

FO et CGT indiquent qu'il est possible d'harmoniser les accords d'entreprises sans toucher aux conventions collectives. C'est d'ailleurs ce qui était initialement prévu. Ce revirement n'est donc pas understandable. L'argument de la direction est de dire que l'ANEM permettra de ramener de l'équité. Si l'équité revient à ce que tout le monde perde des droits et bien les salariés n'en veulent pas. Il n'est pas question de partager la misère ! Les salaires sont déjà suffisamment bas.

En réponse, la direction indique avoir des difficultés de financement et d'évoluer dans un système économique contraint.

Pour FO CGT cet argument ne tient pas puisqu'aujourd'hui les tutelles financent les établissements alors même qu'ils sont sous convention 51 ou 66 et qu'elles n'ont jamais demandé aux employeurs de changer de convention. En termes de financement il n'y a donc aucun problème. Cette décision est totalement incompréhensible. Ces syndicats demandent à Mr Majou la position de la direction sur ce changement de convention collective.

Mr Majou ne souhaite pas répondre à cette question réaffirmant que ces décisions sont prises dans les pôles et pas ailleurs, il indique que les instances nationales que les OS interpellent ne sont pas non plus décisionnaires.

Les représentants FO CGT font part de leur étonnement et de l'utilité d'une direction générale régionale si elle ne peut pas intervenir dans des décisions aussi graves qui touchent des centaines voire des milliers de salariés.

Sur la question des 183€ les revendications sont communes aux trois pôles. C'est le cas notamment pour les SSIAD qui revendiquent l'obtention du Ségur à compter du 1^{er} juin 2021. Pour rappel des unions ont décidé de répondre à cette revendication. Alors que les SIADD ont fait un excédent de 600 000€ la direction n'a pas fait ce choix. Pour les OS FO et CGT la direction a les moyens de répondre favorablement à cette revendication.

D.Majou répond que le pôle n'a pas les moyens, que le gouvernement ne tient pas ces engagements en matière de financement du Ségur et qu'il est dans l'incapacité de financer ces augmentations de salaires.

Les organisations FO et CGT ne partagent pas ce constat. Elles rappellent que cette question des 183€ se pose également dans le secteur dentaire. Elles indiquent à la direction régionale que les salaires des assistantes dentaires de VYV3 sont très largement inférieurs à ceux des assistantes du privé et de la fonction publique avec des différences qui s'élèvent à plus de 1200€ mensuel en fin de carrière. Les organisations syndicales FO et CGT ne comprennent donc pas pourquoi le groupe VYV3 ne serait pas en capacité d'augmenter les assistantes de 183€...

Devant le constat des organisations syndicales, Mr Majou tente de se justifier en expliquant que les dentistes du privé lucratif font beaucoup plus de chiffre et que la mutualité préfère préserver les emplois malgré l'absence de dentistes dans certains centres plutôt que d'augmenter les salaires...

Par la suite, la direction revient sur les questions mises à l'ordre du jour et font part de leur inquiétude sur les difficultés de recrutement sur un très grand nombre de métiers du groupe VYV3 Pays de la Loire.

C'est l'occasion pour les organisations syndicales de faire part de leur incompréhension. Car s'il est vrai que les difficultés concernent l'ensemble des acteurs des secteurs, pour FO CGT, diminuer les droits des salariés ne va certainement rendre les métiers plus attractifs dans le groupe VYV3. Par exemple, si la direction persiste dans le choix de passer les salariés du pôle accompagnement et soins à la convention ANEM, il est évident qu'un salarié ayant le choix de travailler à la concurrence avec une convention attractive ou travailler pour le groupe vyv avec une convention inadaptée et moins avantageuse pur lui va choisir la concurrence. Il est même fort probable que beaucoup de salariés décident de quitter l'entreprise pour aller voir ailleurs.

En outre l'ensemble des organisations syndicales font part des fortes dégradations des conditions de travail et précise que beaucoup de collègues sont épuisés professionnellement avec des situations extrêmement préoccupantes. Le management violent exercer au plus haut niveau, notamment dans le pôle accompagnement et soins est inacceptable.

Pour le pôle personnes âgées, La CGE-CGC ajoute que les cadre ne sont pas épargnés. Le manque de personnel les oblige à organiser le travail en « mode dégradé » quasiment quotidiennement. Cela n'est ni tenable pour les manager ni tenable pour les équipes.

Devant les constats alarmants des organisations syndicales, Mr Majou « entend » mais précise qu'il n'a pas de solution immédiate à proposer.

Pour les organisations syndicales, la première solution consisterait déjà à abandonner les projets qui contribuent à la dégradation des droits et acquis des salariés et à répondre favorablement à leurs revendications.

La séance est levée à 16h30